

Le 05 juin 2020

Monsieur le Maire
Aux
Personnes Publiques Associées (PPA),
Personnes Publiques Consultées (PPC).

Nos réf. : 67.FL/FL

Objet. : Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour le territoire de Chéméré : Examen conjoint.

P.J. : Dossier de déclaration de projet, arrêté municipal du 27/01/2020 et délibération du 22/01/2019, avis MRAE.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal de CHAUMES-EN-RETZ a décidé, lors de sa séance du 22 janvier 2019, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure relative à la déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la commune déléguée de Chéméré, procédure engagée par arrêté municipal du 27 janvier 2020.

A cet effet, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le :

Jeudi 10 septembre 2020

A 14h30

A la mairie annexe de Chéméré

(6 rue de Nantes, Chéméré, 44680 CHAUMES-EN-RETZ).

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des pièces relatives au dossier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire,

Jacky DROUET

